

les députés ministériels, le ministre des Finances (M. Benson) le premier, ont été obligés de reconnaître qu'il avait raison de faire campagne en faveur des Canadiens.

Monsieur l'Orateur, si l'on avait raison de s'opposer au Livre blanc, *a fortiori* nous avons raison de nous opposer au bill C-259, puisque ce bill n'attire rien d'autre que la malédiction.

Encore une fois, sous la direction de mon honorable chef, nous avons demandé au gouvernement de ne pas priver les citoyens ordinaires des exemptions auxquelles ils ont droit et, à cette fin, nous avons exigé que le bill soit scindé en deux parties. Mais les libéraux, qui ne connaissent pas le poulx de la population, puisqu'ils se sont éloignés d'elle, et ce, depuis longtemps, ne veulent pas entendre raison.

Il y a quelques mois, mon honorable ami le ministre du Travail (M. Mackasey) prétendait qu'il fallait du courage pour créer du chômage. Les libéraux continuent à semer la misère au sein de la population, en ne voulant pas reconnaître les droits et les privilèges essentiels de la population.

Comment croire que le bill C-259 reflète bien les aspirations de la population, lorsque le ministre des Finances lui-même a bien prévenu la population que bon gré mal gré, elle se verrait imposer ce bill le 1^{er} janvier 1972? Comment croire qu'il avait raison quand lui-même, après quelque temps, a proposé une centaine d'amendements au bill et a, par la suite, proposé des sous-amendements, en disant que lorsque cette «monstruosité» aurait pris effet de loi, il faudrait encore y apporter des améliorations? Comment comprendre que le ministre des Finances et les «back-benchers», comme le député de Bonaventure, qui s'évertuent à faire adopter cette loi, croient qu'ils sont bien intentionnés à l'égard de la population . . .

M. Albert Béchard (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine invoque le Règlement.

M. Béchard: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

L'honorable député de Saint-Hyacinthe, qui prétend très bien connaître le Québec, devrait connaître également les députés et les circonscriptions. Au fait, celle de Bonaventure s'appelle Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine.

L'hon. M. Ricard: Monsieur l'Orateur, quel rappel au Règlement! Et je voudrais immédiatement me tourner vers le député de Bonaventure et Gaspé pour lui demander quelle partie de cette «monstruosité» va améliorer le sort des cultivateurs et des petits industriels, quelle partie du bill il appuiera de toutes ses forces, parce qu'il est aveugle, voué aux fins de son parti plutôt qu'au bien de la patrie? En quoi le bill apportera-t-il un allègement au modeste travailleur qui sera et continuera à être taxé? En quoi apportera-t-il à la population canadienne une amélioration quelconque? Le ministre et tous les autres libéraux vont continuer à louer leur chef . . .

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Ricard: Je suis bien heureux, monsieur l'Orateur, de les voir l'applaudir puisqu'il n'y a que quelques

[L'hon. M. Ricard.]

années, ils le qualifiaient d'âne stupide. Va-t-on continuer à applaudir? Monsieur l'Orateur, quand un gouvernement qui détient la majorité est obligé de recourir au bâillon et de dire à ceux qui défendent le peuple de se taire, il y a de quoi s'inquiéter et élever la voix.

• (8.50 p.m.)

[Traduction]

M. Baldwin: Le vote!

M. Norman A. Cafik (Ontario): Monsieur l'Orateur, je n'ai certes pas l'intention de faire preuve de sectarisme sur la question à l'étude.

Des voix: Oh, oh!

M. Cafik: Nous étudions le bill C-259. Lorsqu'on a présenté le Livre blanc sur la réforme fiscale à la Chambre le 7 novembre 1969, j'ai décidé que la question de la réforme fiscale serait vraisemblablement la question la plus importante sur laquelle j'aurais jamais à me prononcer comme député.

M. Alexander: Le député me crève le cœur.

M. Cafik: J'ai décidé d'agir de façon positive à cet égard. Je précise. J'ai organisé, dans ma circonscription, un comité apolitique de la fiscalité pour étudier la question, afin d'être en mesure de prendre une décision non pas en fonction de considérations d'ordre politique mais des intérêts de tous les Canadiens. Ce comité comptait une vingtaine de membres, dont un certain nombre n'étaient pas membres de mon parti, d'autres n'habitaient pas ma circonscription et deux avaient participé au travail de la Commission Carter sur le sujet.

Nous avons étudié ce Livre blanc pendant près d'une année. Après notre étude au comité j'ai soumis ce problème de même que nos recommandations provisoires à mes mandants. Nous avons convoqué une série de réunions d'une extrémité à l'autre de ma circonscription. Celle-ci n'est pas aussi grande que d'autres. Elle s'étend à peu près sur une distance de 100 milles et renferme 17 municipalités. J'ai fait tenir des réunions dans chacune. Certaines réunions ont attiré des groupes imposants; d'autres, dans la partie sud de ma circonscription, n'ont pas été aussi populaires. Néanmoins, nous avons présenté aux électeurs les propositions du Livre blanc. Devant la réaction provoquée par les propositions du comité nous avons quelque peu modifié notre position. Nous l'avons fait à la suite de la contribution apportée par ceux de ma circonscription qui ne faisaient pas partie du comité spécial.

Le 10 novembre 1970, notre comité a rencontré le ministre des Finances (M. Benson). Nous lui avons présenté un rapport qui recommandait 21 changements fondamentaux. Certaines recommandations étaient semblables à celles du comité permanent de la Chambre des communes, mais d'autres étaient tout à fait différentes. Par exemple, le comité était tout à fait contre le principe de l'intégration, tandis que le comité parlementaire ne s'y opposait pas. Nous l'acceptons en théorie, mais il nous semblait impossible à appliquer.

M. Forrestall: Comment voterez-vous?

M. Cafik: Des 21 propositions que nous avons faites, je n'en parlerai pas en détail, le gouvernement en a accepté 15 en entier ou en partie et il en a rejeté six.